

**Préavis relatif aux comptes de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2015**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Se conformant aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'année 2015.

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire Daniel Heiz et soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

Durant l'année 2015, la Municipalité a tenu 35 séances ordinaires, de nombreuses séances spéciales pour traiter plusieurs dossiers, visites et séances régionales et intercommunales.

Au 1er janvier 2015, Mme Yannick Candaux a été engagée comme boursière et a tenu les comptes jusqu'au 31 janvier 2016. Mme Patricia Michel a repris le poste de boursière au 1^{er} février 2016.

Présentation des comptes

Nous vous soumettons les comptes communaux pour l'exercice 2015 qui se clôturent avec un bénéfice de CHF 13'609.14. Le budget établi pour l'année 2015 prévoyait un excédent de charges de CHF 9'083.00.

En date du 11 décembre 2015, le SECRI a demandé un amortissement obligatoire de la forêt. Au vu des résultats des comptes 2015, un amortissement de CHF 100'000.00 a été effectué.

	BUDGET	COMPTE
Charges	1'863'121.00	1'505'782.05
Revenus	1'854'038.00	1'519'391.19
Déficit/bénéfices	-9'083.00	13'609.14

Conclusion et décision

La Municipalité a adopté ces comptes lors de la séance du 6 juin 2016. Ils seront commentés par la Municipalité lors de la séance du Conseil du 23 juin 2016.

En conclusion, elle propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL général de Juriens,

- vu le préavis municipal N° 2011-2016-26 du 23 juin 2016
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter les comptes 2015 tels que présentés;
2. d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2015;
3. de donner décharge à la commission de gestion de son mandat de vérification des comptes 2015;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Rosemay Christen

La secrétaire

Anne-Claude Baud